

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ORNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Orne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts : Le nombre de dossiers déposés a progressé de 10% en 2024. Au niveau régional la hausse est moins marquée (+6.8%), en revanche, la France métropolitaine enregistre une hausse légèrement supérieure (+10.8%). Sur longue période la tendance reste nettement baissière avec 715 dossiers déposés dans l'Orne en 2024 contre 1282 pour l'année 2014.

En 2024, la proportion de redépôts (41.7%) progresse de près de 3 points alors même que la proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances s'inscrit en légère baisse.

Recevabilité et orientation : Sur les 715 dossiers enregistrés en 2024, 11.5% ont été déclarés irrecevable, une très large partie de ces décisions sont consécutives au statut professionnel du demandeur, en effet, la détection d'un SIREN actif au nom de celui-ci ne permet pas à la commission de prononcer la recevabilité du dossier.

La proportion de dossiers recevables avec un bien immobilier est en légère baisse à 10.8% mais demeure 2.5pts au-delà du pourcentage relevé en France métropolitaine.

La part de dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire progresse de près de 3 pts pour atteindre 38.9% des dossiers orientés par la commission, soit la même proportion que la France métropolitaine et 0.9 pts de plus qu'au niveau de la région Normandie.

Sur la période, la proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier a progressé de près de 4pts.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes :

La part des plans conventionnels dans les dossiers traités se contracte à nouveau cette année : 6.8 en retrait de 1.4pts, les éléments évoqués supra expliquent en partie cette baisse.

Mesures pérennes et mesures provisoires : Le secrétariat veille à appliquer au plus près les directives visant à limiter le nombre de redépôts en favorisant la mise en place de mesures pérennes. Le taux de mesures pérennes progresse de 1.3pts par rapport à 2023. Cette tendance est à l'inverse de ce qui est observé en région et au niveau national. De ce fait, les taux constatés sur les 3 zones observées ont tendance à converger vers 70%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Aucune rencontre n'a été organisée au cours de l'année 2024, la dernière ayant été organisée en novembre 2023
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Présence à une réunion de la CCAPEX d'Alençon
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	8	Organismes rencontrés IRFSS, PCB UDAF, SPIP. 218 personnes ont participé à ces réunions.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Aucune réunion recensée sur 2024
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3	-Participation au forum social du Secours Catholique à Mortagne au Perche. 2 réunions du CDIF. 57 personnes ont participé à ces réunions.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	1 réunion avec Orne Habitat
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	25	Jeunes rencontrés dans le cadres du SNU (22 sessions), d'interventions dans les collèges et lycées. 705 personnes ont participé à ces actions.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève toujours de réelles difficultés pour la mise en place des mesures.

Celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs qui, d'autre part, ne sont pas toujours accompagnés pour la mise en place et le suivi de leur budget. Ceux-ci peinent parfois à identifier et contacter leurs créanciers, ne connaissant pas toujours les organismes chargés du recouvrement, le phénomène tend s'accroître, les cessions de créances étant de plus en plus fréquentes.

Dans ce contexte, la mise en place depuis juillet 2024 d'appels téléphoniques en aval de la procédure visant à s'assurer que le débiteur a bien compris les mesures et l'invitant à les mettre en place rapidement, avec quelques conseils pratiques (voir avec sa banque pour l'IBAN des créanciers, orientation vers un PCB ou un autre accompagnant social,...) devrait améliorer sensiblement la situation. Les débiteurs sont par ailleurs informés qu'ils peuvent retrouver ces informations sur le site internet de la Banque de France ou appeler le numéro unique : 34 14.

La radiation effective des entrepreneurs individuels tarde parfois à intervenir, ce qui peut ralentir l'accès à la procédure de surendettement et accentuer le taux d'irrecevabilité. La consultation désormais systématique de la base INPI sur la région Normandie depuis fin 2024 pourra permettre de sensibiliser plus rapidement les débiteurs ne souhaitant pas poursuivre leur entreprise individuelle et, dans le cas contraire, de les informer des dispositions de la loi API entrée en vigueur en 2022.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève des difficultés liées à la visibilité sur d'éventuelles perspectives d'évolution des situations (personnelles ou professionnelles) des débiteurs. L'absence de travailleur social, les difficultés à joindre les débiteurs, les situations d'attente (retour à l'emploi, retraite) se heurtent parfois au délai d'instruction, et peuvent peser sur le taux de mesures pérennes.

La mise en place d'appels amont depuis juillet 2024 vise à mieux appréhender la situation générale des débiteurs et d'affiner les propositions d'orientation et de recevabilité et d'éclairer le débiteur sur le déroulement de la procédure.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

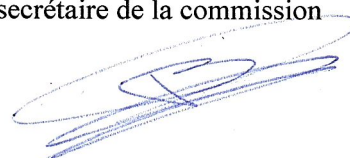
Difficultés avec certains pôles chargés du recouvrement pour les grands créanciers.

L'accès au microcrédit, moins sollicité 2024, couvre de manière insuffisante les besoins des demandeurs en matière de financement d'un moyen de transport de substitution après une restitution de véhicule financé par une LOA ou dans le cadre d'un besoin motivé par le maintien ou le retour à l'emploi.

Date : 3 mars 2025

Le président de la commission

Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	650	715	10,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,8%	41,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,0%	11,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	554	611	10,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,4%	10,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	60	81	35,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	31,7%	24,7%	
Dossiers orientés par la commission	558	624	11,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,6%	43,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,2%	38,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,6%	61,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	637	703	10,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,3%	5,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,4%	11,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	29,5%	35,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,2%	6,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,5%	1,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,7%	5,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	46,5%	40,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,9%	32,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,6%	14,7%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	11,6%	8,7%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	68,0%	69,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	7	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	11,5%	9,9%	7,8%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,6%	33,7%	34,5%
Part des plans conventionnels conclus*	6,8%	6,5%	6,5%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,7%	43,8%	43,0%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	69,3%	70,6%	70,9%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Orne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	14 339	446	1 901	71,7%	77,0%	12 306	3,0
dont dettes immobilières	5 275	64	95	26,4%	11,1%	79 757	1,0
dont dettes à la consommation	8 799	395	1 482	44,0%	68,2%	11 532	3,0
dont autres dettes financières	266	260	324	1,3%	44,9%	551	1,0
Dettes de charges courantes	2 874	478	1 860	14,4%	82,6%	4 079	3,0
Autres dettes	2 784	318	715	13,9%	54,9%	1 894	2,0
Endettement global	19 998	579	4 476	100,0%	100,0%	15 913	7,0

Normandie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	190 471	5 675	26 933	71,4%	79,7%	13 811	4,0
dont dettes immobilières	68 487	664	1 028	25,7%	9,3%	98 110	1,0
dont dettes à la consommation	117 589	5 074	21 802	44,1%	71,3%	13 394	3,0
dont autres dettes financières	4 395	3 316	4 103	1,6%	46,6%	682	1,0
Dettes de charges courantes	37 269	5 672	21 103	14,0%	79,7%	3 870	3,0
Autres dettes	39 052	4 039	9 159	14,6%	56,7%	1 778	2,0
Endettement global	266 791	7 119	57 195	100,0%	100,0%	17 435	7,0

Source : Banque de France

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France